

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un et le 3 MARS, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT à VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, A BEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, K ESSAYAR, C FAURE (proc de J SOUBEYRAND), P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER,, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JC COURT, A DELAYGUE, C DUCHAMP, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, JP MARRON, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIEILHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

*En exercice : 52
Présents : 46
Procurations : 1
Votants : 47
Absents : 5*

Date de convocation : 25/02/2021

Secrétaire de séance : Alice BEL

Absents : JP LARDY, M ALLAMEL, JF DURAND, J SEBASTIEN et A CHARROUD

En présence des suppléants non votants :

Objet : Budget annexe du SPANC (TTC): Débat d'orientation budgétaire 2021.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est, selon la loi, un SPIC chargé d'une part de conseiller et d'accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif et d'autre part de contrôler les installations existantes. Des 28 communes de la CCBA seules 14 sont concernées par ce service en régie, la CCBA ayant subdélégué cette compétence sur les autres communes à des syndicats.

La section de fonctionnement comprend en recettes récurrentes les redevances perçues en contrepartie du service et pour 2021 le solde des dernières subventions de l'agence de l'eau. L'ensemble est estimé à environ 55 000 € en intégrant le résultat antérieur. En dépenses de fonctionnement le cumul, des charges de personnel et des fournitures nécessaires au service refacturé par le budget principal, et le versement des subventions d'aide à la remise aux normes d'installations, atteint environ 60 000 €. Au regard de ces éléments, l'équilibre de ce budget nécessiterait le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € du budget principal de la CCBA.

En investissement, figureront les amortissements (2 000 €) et le résultat excédentaire antérieur (10 000 €) qui s'équilibreront par une dépense au chapitre 21, immobilisation corporelle, dont le montant pourra être nécessaire à l'avenir en cas de nécessité par exemple de renouvellement du véhicule du service.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité prend acte des éléments particuliers d'orientation budgétaire qui entrent dans la préparation du budget annexe du SPANC pour 2021.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 4 mars 2021
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20210303-DEL03032021-09-DE
Date de télétransmission : 05/03/2021
Date de réception préfecture : 05/03/2021